



PREFET DE L'YONNE

## ELECTION DES REPRESENTANTS AU PARLEMENT EUROPEEN

FICHE A L'ATTENTION DES IMPRIMEURS DES LISTES DE CANDIDATS DECLARES

<b>MODE DE TRAITEMENT DES IMPRIMES (MISE SOUS PLI ET COLISAGE)</b>	Externalisation totale confiée à la Société KOBA	
<b>SITE DE LIVRAISON</b>	KOBA GLOBAL SERVICES Route de Neuilly sous Clermont 60290 RANTIGNY	
<b>HORAIRES DE LIVRAISON</b>	Avant le 9 Mai 2014 : 7h00-17h00 A partir du 9 Mai 2014 : 24h/24h	
<b>PERSONNES A CONTACTER AVANT TOUTE LIVRAISON :</b>	Valérie LEVEL <a href="mailto:vlevel@koba.com">vlevel@koba.com</a> 03 44 64 65 77	Matthieu METAIS <a href="mailto:mmetais@koba.com">mmetais@koba.com</a> 07 86 92 40 37
<b>QUANTITES A LIVRER :</b>	259 340 circulaires / 543 380 bulletins de vote  Un bon de livraison devra accompagner chaque dépôt	
<b>CONDITIONS DE LIVRAISON :</b>	<p>Palette 80*120 cm ; Une seule référence par palette ; Séparateur à l'aide de macule par étage ; Ne pas mettre les documents en carton , sous blister ou avec cerclage ;</p> <p><u>Indiquer impérativement :</u></p> <p>Nom de la préfecture ; Fiche d'identification de la palette avec le titre de la liste , le nom du candidat tête de liste , la nature et le nombre de documents figurant sur la palette ;</p> <p>Filage correct de la palette afin d'assurer le maintien des documents lors du transport ;</p> <p>Bon de livraison reprenant tout le détail de la livraison, à savoir nombre de palettes, nature et nombre de documents, titre de la liste, nom du candidat tête de liste.</p> <p>S'agissant de la moitié des bulletins de vote destinés aux mairies pour le jour du scrutin, ils devront être conditionnés par paquet de 500 séparés par un séparateur dans des cartons normés de 5 000 bulletins avec indication sur chaque carton de la mention « bulletins destinés aux mairies »</p>	

<b>PRESENTATION DES CIRCULAIRES</b>	Les circulaires (professions de foi) doivent obligatoirement être livrées désencartées (à plat)
<b>DATE LIMITE DE LIVRAISON DES IMPRIMES</b>	Mardi 13 mai 2014 à 18 heures (délai de rigueur)
<b>CONTACTS PREFECTURE DE L'YONNE</b>	Sébastien CASTAN (03 86 72 78 82 – <a href="mailto:sebastien.castan@yonne.gouv.fr">sebastien.castan@yonne.gouv.fr</a> ) Sabine IMBERT (03 86 72 78 87 – <a href="mailto:sabine.imbert@yonne.gouv.fr">sabine.imbert@yonne.gouv.fr</a> ) Sylvie DELVIGNE (03 86 72 78 85 – <a href="mailto:sylvie.delvigne@yonne.gouv.fr">sylvie.delvigne@yonne.gouv.fr</a> )